

Direction des ressources humaines, des
communications et des affaires juridiques

DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Karine Bélisle, coordonnatrice santé, sécurité, mieux-être
et relations de travail

DATE : 24 avril 2020

OBJET : **Dépistage COVID-19 pour les employés**

EMPLOYÉS SYMPTOMATIQUES COVID-19

Les employés présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

ou la présence d'au moins 2 symptômes parmi les suivants:

- Douleurs musculaires
- Céphalée
- Fatigue intense
- Importante perte d'appétit
- Mal de gorge
- Diarrhée

doivent s'abstenir de se présenter au travail, informer obligatoirement leur gestionnaire et communiquer sans délai avec le Service de santé, sécurité, mieux-être à la ligne dédiée au personnel :

450 432-2777, poste 22683
sans frais 1 866 963-2777, poste 22683
7 jours sur 7, de 8 h à 20 h

Les employés seront guidés sur les modalités à suivre ainsi que pour obtenir un rendez-vous pour un test de dépistage, s'il y a lieu. Pour certains, il sera possible de faire du télétravail, permettant ainsi de maintenir la prestation du travail sans être en contact avec des usagers et des collègues.

QUE SE PASSE-T'IL LORS D'UNE ÉCLOSION DE COVID-19?

En contexte d'éclosion, le gestionnaire, en collaboration avec le Service de prévention et contrôle des infections (PCI), établit la liste des employés et usagers à tester et peut décider d'organiser des tests de dépistage localement. Auquel cas, il informera ses employés des mesures d'isolement ou de protection, s'il y a lieu.